

**Allocution de Son Altesse Sérénissime le Prince Héritaire Albert de Monaco
Président de la délégation de la Principauté de Monaco
à la Vingt-Septième session extraordinaire
de l'Assemblée générale
consacrée aux enfants
(New York, 8 mai 2002)**



Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Il y a bientôt douze ans, en 1990, lors du prestigieux Sommet mondial pour les enfants organisé par les Nations Unies, la Communauté internationale s'était surtout montrée préoccupée par des questions, alors sensibles, telles que celles liées au travail des enfants, à leur scolarisation et à leur santé.

Aujourd'hui, alors que la violence terroriste, nihiliste par nature, qui a déjà entraîné le report de cet événement, tente de détruire jusqu'aux valeurs fondatrices des Nations Unies, ces questions nous préoccupent toujours autant si ce n'est davantage tandis que d'autres, tout aussi graves, sont venues s'ajouter qui nous affectent et nous alarment : qu'il s'agisse de l'augmentation de la pauvreté et de la pandémie du SIDA, dont souffrent inexorablement les enfants, de l'utilisation de ceux-ci dans les conflits armés ou encore de la prostitution infantine.

La situation mondiale actuelle et les conditions économiques et sociales qui ne cessent de se détériorer dans de nombreux pays amènent à mettre inlassablement l'accent sur l'indispensable renforcement du respect et de la protection des droits des enfants que la Convention des Nations Unies du 20 novembre 1989 leur a formellement reconnus et qui devraient être la source d'inspiration fondamentale tant de nos travaux que de nos engagements et de nos actions à venir.

C'est un texte auquel adhère la quasi-totalité des États membres de notre Organisation qui reconnaissent, après la Déclaration de Genève de 1924 et avec la Déclaration des droits de l'enfant adoptée par notre Assemblée générale le 20 novembre 1959, la nécessité d'accorder à l'enfant une protection spéciale en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, protection reconnue aussi par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par les deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Si je rappelle brièvement les principaux instruments internationaux concernant les droits de l'homme, c'est évidemment pour souligner que, d'une manière ou d'une autre, tous les États, même ceux qui ne sont pas formellement partie à la Convention relative aux droits de l'enfant, sont tenus de les respecter et de promouvoir les principes et les valeurs qui les inspirent.

En leur qualité d'êtres humains, les enfants ne doivent-ils pas, à côté des droits spécifiques qui leur sont reconnus, bénéficier des droits universels, notamment sociaux et culturels, accordés au plan international à tous les êtres humains ?

La Principauté de Monaco a pris des engagements internationaux en ratifiant la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et en signant ses deux protocoles additionnels dont un, celui concernant les enfants dans les conflits armés, a déjà été ratifié. A ce titre, le Gouvernement Princier verse depuis sa création une contribution financière au Fonds institué à ce sujet. Elle a traduit ces engagements en termes nationaux dans sa législation dont la garantie et le respect sont assurés, avec vigilance, par les pouvoirs publics et par les tribunaux.

En faveur de l'enfance, surtout de celle la plus fragile, le Gouvernement Princier a non seulement pris des dispositions en matière juridique mais également dans les domaines économique et social, dispositions dont la mise en œuvre est assurée par les autorités administratives compétentes qui veillent, tout particulièrement, à ce qu'elles s'appliquent intégralement et toujours dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Monsieur le Président,

Il y a, de fait, en Principauté, un véritable culte en faveur de l'enfance qui se manifeste par une très large adhésion des principaux acteurs de la vie politique et associative. Cette adhésion est confortée par une participation active et un soutien financier régulier de la part du Gouvernement Princier et de la population monégasque aux nombreuses institutions caritatives qui s'emploient à améliorer les conditions de vie des enfants y compris et surtout de ceux vivant dans des pays défavorisés.

Des programmes au nom évocateur, tels "Larmes sans yeux", qui contribuent à la lutte contre la cécité infantile ou "Ecoles à tous vents" qui s'emploient à développer des écoles de proximité adaptées à la vie des enfants des rues, menés par l'AMADE, l'Association mondiale des amis de l'enfance, dont le siège est à Monaco, seule ou en coopération avec l'UNICEF, le fonds des Nations Unies pour l'enfance, auquel je tiens à rendre un juste et mérité hommage. De son côté, "Mission enfance" œuvre sans relâche en faveur de la scolarisation, de la santé et de l'intégration d'enfants particulièrement déshérités du sud comme du nord alors que l'Association "Les enfants de Frankie" tente d'apporter, en les distayant avec affection et talent, un soulagement aux enfants malades hospitalisés. Toutes ces organisations monégasques bénévoles et sans doute beaucoup d'autres méritent d'être mentionnées en raison de leurs remarquables réalisations ainsi que du dévouement et de l'abnégation de leurs membres. Il convient aussi de ne pas oublier celles qui sans avoir une vocation exclusive au service de l'amélioration du sort des enfants comme la "Croix Rouge monégasque" que je préside, "Monaco aide et présence" ou encore "Amitiés sans frontières" prennent ceux-ci largement en considération dans leurs œuvres locales de bienfaisance de même que dans leur action internationale. Je citerai, encore, la Jeune Chambre économique de Monaco qui, chaque année, le 20 novembre, jour anniversaire de l'adoption de la Convention, organise, à l'occasion d'une journée de l'enfant, des manifestations destinées à recueillir des fonds en faveur d'enfants en difficultés telle la course "No Finish Line" tout en sensibilisant l'opinion publique à propos des plus démunis d'entre eux et de leurs besoins les plus pressants. Cette organisation espère voir instituer, dans chaque pays, le 20 novembre, "une journée mondiale des droits de l'enfant".

Je citerai encore le "Centre de la Jeunesse Princesse Stéphanie" qui a pour vocation d'accueillir, pendant l'année scolaire, des jeunes à la recherche d'un lieu d'accueil ludique et convivial et pendant les vacances la jeunesse toujours nombreuse en visite à Monaco.

Je citerai, enfin, “Jeune j’écoute” qui propose, toute l’année, une permanence téléphonique destinée à apporter un soutien moral aux jeunes gens en désarroi.

Monsieur le Président,

La Principauté de Monaco, grâce à l’action de ces organisations humanitaires, se présente de fait à la fois comme un centre d’impulsions et d’initiatives et comme un lieu de réflexion déontologique, réflexion que l’évolution scientifique et technique de nos sociétés impose en suscitant constamment de nouvelles interrogations dans l’ordre éthique.

C’est ainsi que s’est tenu à Monaco, en avril 2000, à la suite d’une préparation scientifique, sérieuse et approfondie, un colloque international convoqué conjointement par l’AMADE et l’UNESCO, sur le thème “bioéthique et droits de l’enfant”. Les travaux multidisciplinaires, pour ne pas dire transdisciplinaires, de cette rencontre de très haut niveau, se sont conclus par la Déclaration de Monaco : Réflexion sur la bioéthique et les droits de l’enfant qui prône, entre autre, le respect de la dignité de l’embryon et de la diversité génétique de l’être humain.

Par ailleurs, et dans l’esprit de la résolution adoptée par notre Assemblée générale dont Monaco est co-auteur à propos d’un avenir pacifique et meilleur grâce aux sports et à l’idéal olympique, le Gouvernement Princier apporte un concours financier pour la construction et l’entretien d’infrastructures sportives destinées aux Jeux d’Amérique centrale. Ces infrastructures seront, après les Jeux, utilisées pour promouvoir chez les jeunes gens de la banlieue de San Salvador un goût et des aptitudes pour le sport associés à une action éducative et sociale. Comme le droit à l’éducation, les enfants n’ont-ils pas droit à l’accès à la pratique de l’activité sportive ?

Evoquant le rôle irremplaçable du sport dans l’éducation de la jeunesse, je me dois de mentionner aussi son influence dans la réadaptation des jeunes handicapés mentaux. L’engagement exemplaire et particulièrement méritant de l’association “Special Olympics Monaco” mérite, à cet égard, tous nos encouragements.

Monsieur le Président,

Cet engagement envers les enfants que l’on constate partout dans le monde tant la cause de l’enfance malheureuse est universelle - sans doute la plus universelle de toutes - nous laisse espérer que cette session extraordinaire de notre Assemblée générale sera couronnée d’un très grand succès. La Déclaration et le Programme mondial d’action qui la concluront apporteront, j’en suis persuadé, un regain d’ambitions en faveur de l’amélioration des conditions de vie de tous les enfants du monde et bien entendu, en premier lieu, des plus malheureux d’entre eux ceux impliqués dans les conflits armés, ceux utilisés à des fins sexuelles perverses, ceux encore, que la pauvreté laisse en marge de la société en leur refusant les moyens indispensables à leur épanouissement, les obligeant parfois même à chercher leur survie alimentaire dans les décharges publiques, sans oublier, enfin, ceux frappés, directement ou indirectement, par des actes de terrorisme.

Parmi les questions traitées par ces textes de grande qualité, ce qui me permet de féliciter et d’en remercier le Comité préparatoire, certaines revêtent, à notre sens, une importance majeure.

Il en est ainsi par exemple de la détermination que nous manifestons d’accroître l’accès des jeunes filles à l’éducation. En élevant le niveau culturel de celles-ci, c’est, en effet, j’en suis profondément convaincu, autant de chance de bonheur et de réussite que l’on offre à leurs enfants.

Une telle éducation doit non seulement prendre en compte la spécificité féminine mais encore concourir à la protection de la petite fille en la prévenant de fléaux aux graves conséquences tels que la prostitution ou les maternités précoces.

L'AMADE Mondiale et ses vingt-cinq antennes nationales se consacrent depuis plusieurs années déjà à la promotion d'une éducation appropriée des jeunes filles, éducation d'autant plus fondamentale que la femme est de nos jours justement reconnue comme un agent irremplaçable de progrès et de développement.

Monsieur le Président,

Notre délégation représente, vous le savez, l'un des plus petits États de la communauté mondiale. Dans ce petit pays, sur son rocher, l'idée de protéger les enfants partout dans le monde tout en favorisant leur épanouissement est certainement depuis longtemps la mieux partagée.

C'est en 1963, il y a près de quarante ans que ma Mère, la Princesse Grace, a fondé l'AMADE Mondiale, dont je viens d'évoquer à plusieurs reprises les activités. Cette association, dont j'assume la Présidence d'honneur, est actuellement présidée par ma Sœur, Son Altesse Royale la Princesse Caroline de Hanovre. Elle a essentiellement pour vocation de prévenir les dangers qui menacent la vie intellectuelle, morale ou physique du "petit de l'Homme" en tentant de le mettre à l'abri de toutes les formes de violence, des abus sexuels et de la maltraitance.

Comme cette institution internationale non gouvernementale le suggère, avec lucidité et détermination, n'est-il pas de notre devoir de nous employer, tant au plan national qu'international, à renforcer l'ensemble des moyens, ceux légaux compris, en vue d'assurer, par delà les contraintes du temps et des frontières, la poursuite et le châtement des crimes contre nature perpétrés contre les enfants en les qualifiant de crimes contre l'humanité, les rendant ainsi imprescriptibles et soumis à des procédures d'extradition allégées, comme il nous appartient, de la même manière et sans relâche, de les protéger des menaces liées à la brutalité aveugle du terrorisme international dont ils sont souvent les premières et les plus innocentes victimes.

Monsieur le Président,

La Principauté de Monaco s'est associée sans réserve et avec conviction au "Consensus de Monterrey". Le "Sommet contre la pauvreté" représente une étape fondamentale et un progrès incontestable en matière de financement du développement. L'action internationale en ce domaine y compris en faveur des enfants ne peut plus être ce qu'elle était. Le temps de la mendicité et de la charité condescendante est dépassé. Récipiendaires et donateurs doivent devenir de véritables partenaires, des alliés déterminés à imaginer et à mener des actions conjointes qui tiennent compte des réalités, c'est-à-dire des besoins des uns comme des possibilités des autres.

Les consultations entre donateurs et bénéficiaires devraient être plus larges et mieux équilibrées. Des projets d'éducation de plus en plus vastes devraient être engagés afin que, dès son départ dans la vie, l'Enfant fasse connaissance avec les valeurs humaines indispensables à son développement, et surtout à son épanouissement, à sa liberté et au respect de sa dignité.

Qu'il s'agisse de l'aide directe et concrète apportée à l'enfant malade, menacé d'épidémie ou d'endémie, à celui affecté dans sa santé par les pollutions de toutes natures dues aux atteintes irresponsables à l'environnement en particulier aux infiltrations toxiques qui empoisonnent les nappes phréatiques et à tous ceux victimes de l'ignorance conduisant à l'analphabétisme, la clé de réussite de ce nouveau partenariat auquel nous aspirons devra être une remise en question

permanente fondée sur une évaluation sans complaisance des projets entrepris et de leurs résultats effectifs.

A Monaco, nous souhaitons contribuer à un nouvel essor en faveur du développement harmonieux et de la protection de l'Enfant. Ce n'est pas pour nous un but mais un devoir. L'époque que nous vivons et celle que nous connaissons demain devraient être, malgré les problèmes et les difficultés rencontrées, de plus en plus celles où se développent idées et projets nouveaux à l'intention de cet enfant autour duquel nous sommes réunis en cette Session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Je vous remercie de votre attention.